

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre – Législature 2018-2022**

**Préambule**

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). La LOJV prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Il est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés six mois après le début de la législature politique pour une durée de cinq ans (article 86, alinéa 1 de la LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre, faisant suite au souhait de l'un des cinq juges titulaires de ne pas solliciter une nouvelle réélection pour la législature 2018-2022.

**Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 30 novembre 2017, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni, Jessica Jaccoud ; MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Chapuisat, Yvan Luccarini et Nicolas Suter. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses réflexions par ses quatre experts indépendants : MM. Olivier Freymond, Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard.

**Travail de la Commission de présentation**

Comme indiqué auparavant, le Tribunal neutre est composé de cinq juges titulaires. Le mardi 31 octobre dernier, quatre de ces cinq juges ont été réélus devant le Grand Conseil. La Commission de présentation a donc procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO) pour rechercher le 5<sup>e</sup> juge. L'annonce a été publiée le vendredi 13 octobre 2017 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 11 novembre 2017. Au terme du délai, une personne a déposé son dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

La commission avait déjà entendu la candidate dans le cadre de ses auditions de réélection des juges suppléants du Tribunal neutre, plus précisément pour l'un des deux postes de juge suppléant du Tribunal neutre en septembre 2017. Celle-ci avait reçu un préavis positif unanime de la commission, tant des experts que des députés. Au vu du délai rapproché de l'audition de réélection, la commission a décidé de ne pas convoquer cette candidate pour une nouvelle audition.

**Préavis de la Commission de présentation**

La candidate bénéficiant d'un préavis positif est Mme Aurélie Rappo, actuellement avocate.

À l'issue de l'examen de son dossier de candidature, les experts ont souligné l'excellence de son parcours et le fait qu'une personne d'un tel niveau veuille s'impliquer davantage au sein de ce tribunal comme juge

titulaire. Elle a une formation et une pratique professionnelle exceptionnelles sur des points difficiles et nouveaux dans les affaires qu'elle a eu à traiter.

Après avoir pris en compte les conclusions des experts et sur la base de l'examen de son dossier, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers et ont estimé également que les qualités personnelles et professionnelles de Mme Aurélia Rappo permettaient de la proposer comme magistrat titulaire de ce tribunal.

### **Conclusion**

***La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, l'élection de Madame Aurélia Rappo comme juge au Tribunal neutre pour la législature 2018-2022.***

*Le dossier de la candidate est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera aussi disponible sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Echichens, le 21 décembre 2017.

Le Président-rapporteur :  
(signé) Philippe Jobin